

Enquête publique - PLACOPLATRE

Afin de permettre l'exploitation, pour une durée de trente ans, d'une carrière de gypse à ciel ouvert située au niveau de la fosse d'Aiguisy et de l'ancien fort de Vaujours (communes de Vaujours et de Coubron) et de modification de l'arrêté interpréfectoral n° 05 DAI 2IC 173 du 22 septembre 2005 instituant des servitudes d'utilité publique (SUP) sur les communes de Vaujours, Coubron et Courtry.

En exécution de l'arrêté interpréfectoral n° 2022-2863 du 13 octobre 2022, il sera procédé du lundi 14 novembre 2022 (9 heures) au vendredi 23 décembre 2022 (17 heures), soit pendant 40 jours consécutifs, sur le territoire des communes de Clichy-sous-Bois, Coubron, Livry-Gargan, Montfermeil, Sevran, Tremblay-en-France, Vaujours, Villepinte (Seine-Saint-Denis), Chelles, Claye-Souilly, Courtry, Le Pin, Mitry-Mory, Villeparisis et Villevaudé (Seine-et-Marne), à une enquête publique unique régie par le code de l'environnement et le code forestier.

L'enquête publique concernant l'ouverture d'une nouvelle carrière est prolongée jusqu'au 7 janvier 19h avec des permanences complémentaires et une réunion publique supplémentaire.

Liens utiles

[Toutes les informations](#)